



Tva vente immo moins de 5 ans

Par **cmoitof**, le **07/04/2010** à **12:43**

Bonjour,

J'ai vendu mon bien immobilier de moins de 5 ans il y a quelques mois, il était donc soumis au règlement de la différence entre la TVA au moment de la vente et celle réglée à la construction. L'agent immobilier, après s'être renseigné d'après lui, nous a indiqué que pour ce calcul, il suffisait d'appliquer la TVA sur la différence entre le prix de vente et le prix de revient du bien, ce qui générerait une TVA de 403 euros.

Or, chez le notaire, on nous a réclamé 13830 euros au titre de cette TVA. En effet, le terrain n'ayant pas été soumis à TVA au moment de l'achat (particularité dans certaines communes), la plus value sur ma maison a augmenté d'autant.

Quel recours puis-je avoir contre l'agent immobilier qui m'a donné cette info erronée?

Merci pour vos réponses.

Cordialement